

CGV-150716

UNIVERSITÉ DE MONCTON

240^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

(réunion extraordinaire)

Le 16 juillet 2015

De 11 h à 11 h 30

Par conférence téléphonique

PRÉSENCES :

| | | | |
|---------------------------------|--|--|---|
| Jeannita Bernard | Extérieur du NB (IPÉ) | Marie-France Pelletier | Extérieur du NB (Ottawa) |
| Annie Hélène Boudreau | Professeure (Shippagan) | Josée Rioux-Walker | Nord-Ouest |
| Denis Caron | Extérieur des régions | Paulette Robert | Nord-Est |
| Adélard Cormier | Sud-Est | Stéphane Robichaud | Association des anciens anciennes et amis (Moncton) |
| Michel Côté | Extérieur des régions | Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier | U de M |
| Micheline Daigle- LeBlanc | Extérieur du NB (NÉ) | | |
| Alvery (Bill) Ferguson | Extérieur des régions | <u>OBSERVATRICES ET OBSERVATEURS</u> | |
| Hermel Landry | Association des anciens anciennes et amis (Edmundston) | Lynne Castonguay, secrétaire générale | U de M |
| Raymond Lanteigne, président | Association des anciens anciennes et amis (Shippagan) | Marie-Linda Lord, vice-rectrice, affaires étudiantes et internationales | U de M |
| Mathieu Lemieux | Étudiant (Edmundston) | Edgar Robichaud, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH) | U de M |
| Benoît Long | Extérieur du NB (Ottawa) | André Samson, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) | U de M |
| Blanca Navarro- Pardiñas | Professeure (Edmundston) | | |

PERSONNES EXCUSÉES : Alain Bossé, Nérika Caissie, Jacques Paul Couturier, Pascal Haché, Marie-Noëlle Ryan, Jean-Claude Savoie, Sid-Ahmed Selouani et Jean Soucie

ABSENCES : Marc Angers, Keith Coughlan, Yves Gagnon, Christian Michaud et Neil Vibert

TABLE DES MATIÈRES

| | | Page |
|----|--|--------|
| 1. | OUVERTURE..... | 3 |
| 2. | VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE..... | 3 |
| 3. | BUT DE LA CONVOCATION..... | 3 |
| 4. | ENTENTE COLLECTIVE ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON ET L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON..... | 3 |
| 5. | ENTENTE COLLECTIVE ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON ET L'ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON..... | 4 |
| 6. | PROCHAINE RÉUNION | 5 |
| 7. | CLÔTURE | 5 |
| | DOCUMENTS | 6 |
| | DOCUMENT A : Ordre du jour..... | A(1) |
| | DOCUMENT B : Points saillants de la nouvelle entente entre l'UdeM et l'ABPPUM | B(1-2) |
| | DOCUMENT C : Points saillants de la nouvelle entente entre l'UdeM et l'APAPUM | C(1) |

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/45>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE

11 heures : Le président, monsieur Raymond Lanteigne, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

3. BUT DE LA CONVOCATION

Voir le Document A, p. 1

Le président indique que deux points sont à l'ordre du jour. Ils sont les suivants :

- Entente collective entre l'Université de Moncton et l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM)
- Entente collective entre l'Université de Moncton et l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton (APAPUM)

4. ENTENTE COLLECTIVE ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON ET L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Voir le Document B, p. 1-2

Le président du Comité de finance, Stéphane Robichaud, explique que le Comité de finance a examiné la proposition de l'entente collective entre l'Employeur et l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM). Le Comité de finance recommande l'entente.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines rappelle que l'entente collective entre l'Employeur et l'ABPPUM est venue à échéance le 30 juin 2014 et que, au cours de la dernière année, des négociations ont eu lieu. Il passe en revue les faits saillants de la nouvelle entente. Voici les principaux :

- L'entente sera d'une durée de quatre ans, soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2018 par rapport au normatif.
- L'entente sera d'une durée de deux ans, soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016, par rapport à la rémunération.
- La rémunération pour l'année 2014-2015 prévoit une augmentation de salaire de 2,0 %.
- La rémunération pour l'année 2015-2016 prévoit un gel de salaire.
- Un Observatoire de l'effectif académique sera créé et chargé de suivre l'évolution de l'effectif professoral et de faire des recommandations relativement aux postes professoraux.
- Une formule de calcul du salaire carrière professorale au Nouveau-Brunswick sera établie et il y a un engagement d'établir un plan de l'atteinte de la parité salariale dans le cadre des négociations de 2016.
- Plusieurs clauses portent sur la représentation des chargées et chargés de cours et les monitrices et moniteurs cliniques au sein de l'assemblée départementale.

Le vice-recteur explique que l'ABPPUM a donné son aval à l'entente le 7 juillet dernier. Le vote, en faveur de l'entente, s'élève à 88 %.

4. ENTENTE COLLECTIVE ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON ET L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

Le Conseil des gouverneurs note que l'impact financier de cette entente est peu en raison – en grande partie — du gel de salaire. La légère augmentation de la banque de crédit en recherche et le transfert du processus d'attribution au Conseil de la FESR pourrait avoir un impact, mais celui-ci est en lien avec le nombre de subventions de recherche reçues.

Lors de la période de questions, le Conseil des gouverneurs note que ces propositions tiennent compte des paramètres et des principes directeurs du budget de l'Université de Moncton et du Campus de Moncton. Le Conseil des gouverneurs note également que cette entente démontre une compréhension des défis financiers et du contexte économique de la Province.

Le président du Conseil des gouverneurs remercie les équipes de négociation pour leur travail consciencieux tout au long de la dernière année. Il manifeste sa satisfaction et reconnaît tout le travail accompli dans un climat fort approprié.

R : 01-CGV-150716

Stéphane Robichaud, appuyé par Michel Côté, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'entente conclue entre l'Université de Moncton et l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) et qu'il autorise le recteur et vice-chancelier à signer l'entente collective qui en découle. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

5. ENTENTE COLLECTIVE ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON ET L'ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Voir le Document C, p. 1

Le président du Comité de finance, Stéphane Robichaud, explique que le Comité de finance a examiné la proposition de l'entente collective entre l'Employeur et l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton (APAPUM). Le Comité de finance recommande l'entente.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que, à la suite des recommandations adoptées à la réunion du Conseil des gouverneurs en avril 2015, l'Employeur et l'APAPUM se sont entendus sur une nouvelle entente.

L'entente collective entre l'APAPUM et l'Employeur, d'une durée de quatre ans (1^{er} mai 2013 au 30 avril 2017), est prolongée jusqu'au 30 avril 2018.

Les faits saillants de la nouvelle entente sont les suivants :

- Prolongation de la convention collective jusqu'au 30 avril 2018.
- Gel salarial au 1^{er} mai 2015 pour les membres de l'APAPUM.
- L'Employeur s'engage à respecter, pour l'année 2015-2016, le maintien du nombre de postes dédiés à l'APAPUM.
- Pour l'année 2015-2016, les membres de l'APAPUM auront droit à 5 jours de congé compensatoire payé.

En résumé, sur la rémunération, on prévoit les augmentations suivantes :

| | |
|--------------------------|---|
| 1 ^{er} mai 2015 | 0 % (gel salarial); respect de l'avancement d'étape |
| 1 ^{er} mai 2016 | 1 %; respect de l'avancement d'étape |
| 1 ^{er} mai 2017 | 1,5 % |

Le Conseil des gouverneurs note qu'il s'agit d'une entente pour les employés du Campus de Moncton. L'APAPUM compte plusieurs membres, dont les adjointes administratives, les conseillers d'orientation, les psychologues et les comptables.

5. ENTENTE COLLECTIVE ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON ET L'ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

R : 02-CGV-150716

Stéphane Robichaud, appuyé par Adélarde Cormier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'entente conclue entre l'Université de Moncton et l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton (APAPUM) et qu'il autorise le recteur et vice-chancelier à signer l'entente collective qui en découle. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

6. PROCHAINE RÉUNION

Le recteur et vice-chancelier explique qu'un projet d'envergure est en cours d'élaboration, projet qui est, en ce moment, entre les mains d'UdeM Développement Inc. Le projet pourrait nécessiter une réunion extraordinaire du Conseil des gouverneurs au cours des prochaines semaines.

Par ailleurs, selon le calendrier, les prochaines réunions du Conseil des gouverneurs auront lieu le 3 octobre 2015 à Edmundston (réunions annuelle et régulière).

7. CLÔTURE

La réunion se termine à 11 h 30.

Contresigné le _____

Raymond Lanteigne, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale

DOCUMENTS